

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026

D2026-82 : Présentation du RPQS déchets 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	X		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine		X	LACROIX Monique		x
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	X	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic		X
CORDIER Alain	X		MATHIEU Fabrice	X	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	X	
DUC Thierry	X		OZIL Joël	X	
DUMONT Natacha	X		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	X		SCHAEFER Nathalie	X	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	X	
GAUTIER Anne	X		VIDAL Jordan	X	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X				

Elus absents	Donnent pouvoir à
BARON Nadine	SCHAEFER Nathalie
LACROIX Monique	OCTRUE Valérie
LOREAU Ludovic	CORDIER Alain

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VERY Delphine	23	20	23

Rapporteur : Monsieur l'adjoint aux travaux, Thierry DUC

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Maires ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents doivent présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS).

Ce document, destiné à l'information des élus et des usagers du service public, expose notamment les différents indicateurs techniques et financiers précisés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Présentation en est faite par Thierry DUC dudit rapport.

Entendu Monsieur l'adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant le rapport de la communauté de communes présenté en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

PREND ACTE de la présentation du RPQS déchets de la Communauté de Communes de la Dombes

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 14 septembre 2026

La Secrétaire de Séance
Delphine VERY



Le Maire
Claude LEFEVER

